

**LETTRE DATÉE DU 4 OCTOBRE 2002, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR
LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE
À LA CONFÉRENCE, TRANSMETTANT LE TEXTE DE LA RÉPONSE DU
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE,
IGOR IVANOV, À UNE QUESTION POSÉE PAR LES MÉDIAS RUSSES
SUR LA PRÉVENTION DU DÉPLOIEMENT D'ARMES DANS L'ESPACE**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte d'une déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. Igor Ivanov, en réponse à une question qui lui a été posée le 2 octobre 2002 par les médias russes sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace.

Je vous prie de bien vouloir faire le nécessaire pour que ce texte soit publié comme document officiel de la Conférence du désarmement et distribué à toutes les délégations des États membres de la Conférence et d'États qui participent aux travaux de l'instance sans en être membres.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Fédération de Russie
à la Conférence du désarmement
(Signé) L. Skotnikov

**Déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie,
M. Igor Ivanov, en réponse à une question posée par les médias russes
sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace**

Question: Dans la déclaration que vous avez prononcée devant l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session, vous êtes revenu sur la question de la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et avez fait état d'une proposition tendant à élaborer un accord complet qui viserait à maintenir l'espace exempt de tous types d'armes. Pourriez-vous nous donner quelques précisions supplémentaires sur la façon dont la Russie aborde cette question? La position de la Russie à cet égard comprend-elle de nouveaux éléments?

Réponse: Comme chacun sait, la Russie a toujours fait campagne pour que l'espace reste une zone de paix et pour que des pourparlers soient engagés, dès que possible, sur la prévention du déploiement d'armes dans ce milieu. Au cours des dernières années, nous avons proposé un certain nombre d'initiatives ciblées visant à empêcher que l'espace ne devienne le théâtre d'affrontements armés.

Ainsi, dans la déclaration qu'il a faite au Sommet du millénaire qui a eu lieu à New York en septembre 2000, le Président russe Vladimir Poutine a proposé d'accueillir à Moscou, au printemps 2001, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, une Conférence internationale sur la prévention d'une militarisation de l'espace qui marquerait le quarantième anniversaire du premier vol de l'homme dans l'espace. Organisée à la fois pour étudier les moyens de prévenir le déploiement d'armes dans l'espace et pour examiner les perspectives d'utilisation pacifique de ce milieu, cette conférence s'est tenue du 11 au 14 avril 2001 et a eu pour thème: «L'espace sans armes: un domaine de coopération pacifique au XXI^e siècle». Environ 1 300 représentants, venu de 105 pays différents, y ont participé.

Dans la déclaration que nous avons prononcée devant l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session, le 24 septembre 2001, nous avons suggéré de commencer des travaux touchant l'élaboration d'un accord complet sur le non-déploiement d'armes dans l'espace et sur le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force contre des objets spatiaux et nous avons ébauché une description des obligations spécifiques sur lesquelles un tel accord pourrait être fondé. Nous avons aussi avancé l'idée d'un moratoire sur le déploiement d'armes dans l'espace, en attendant la conclusion d'un accord international pertinent.

Je voudrais aussi rappeler que les initiatives annoncées par la Russie en 2001, à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, ont été intégrées dans le document de travail russo-chinois sur les éléments possibles d'un futur accord juridique international relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, qui a été distribué en 2002 comme document officiel de la Conférence du désarmement.

La Russie est convaincue qu'un accord de ce type facilitera la réalisation effective dans l'espace d'activités visant des fins pacifiques et l'élargissement de la coopération multilatérale dans ce milieu, conformément au droit international, et que cela contribuera à renforcer le régime juridique international de protection des objets qui sont ou seront placés dans l'espace, sur la base du principe de non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales qui est énoncé dans la Charte des Nations Unies.

Nous sommes aussi prêts à accepter un nouveau mécanisme pour assurer la franchise et renforcer la confiance en ce qui concerne l'espace: la notification préalable des lancements programmés d'objets spatiaux, leurs objectifs et leurs paramètres fondamentaux.

Le 2 octobre 2002
